

## gels thermoplastiques

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	: gels thermoplastiques
Synonymes	: CERTI-Seal; CST; Dat@Term; DG#4; FDC-xx; FDSC-GATOR; FIST; FIST-EDSA; FIST-GCOG; FOSC-350C; FOSC-350D; FOSC-400G; FOSC-500AA; FOSC-500B; FOSC-600; FOSC-650; Gelsnap; GS3; GSIC; K gel; MDCC; MJC; OFDR; OFIC; OFMC; RDSS; S1242; S1273; S1274; S1311; S1329; S1515; Sealant 20J; T2C; TDUX; TENIO; TRAC; TTRC; VST
Numéro d'enregistrement REACH	: Sans objet (mélange)
Type de produit REACH	: Mélange

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Mastic d'étanchéité, utilisé dans les systèmes d'étanchéité à gel de haute performance pour étancher toutes sortes de boîtiers et câbles

## 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## Fournisseur de la fiche de données de sécurité

CommScope Connectivity Belgium bvba  
Diestsesteenweg 692  
B-3010  
Kessel-Lo  
☎ +32 16 35 16 85  
#ProductCompliance@commscope.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Ne s'applique pas

## 3.2. Mélanges

Dans les conditions d'emploi normales l'article ou la préparation ne peut, sous sa forme commercialisée, libérer les composants

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

## Après inhalation:

Sans objet.

## Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

## Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

# gels thermoplastiques

## Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec les yeux:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Irritation du tissu oculaire. Larmolement. Rougeur du tissu oculaire.

#### Après ingestion:

APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Nausées. Diarrhée.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

2 / 8

# gels thermoplastiques

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation.

## 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

##### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

##### b) Protection des mains:

Gants.

##### c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

##### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Gel
Odeur	Presque inodore
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

3 / 8

# gels thermoplastiques

Point d'éclair	> 250 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Sans objet
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	0.9
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	> 360 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

## 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### Conclusion

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

4 / 8

# gels thermoplastiques

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Cancérogénicité

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Toxicité pour la reproduction

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité autres effets

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

gels thermoplastiques

Pas d'effets connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

gels thermoplastiques

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

gels thermoplastiques

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

### Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

gels thermoplastiques

#### Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

5 / 8

# gels thermoplastiques

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09).

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.

#### 13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Voies de navigation intérieures (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

6 / 8

# gels thermoplastiques

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

## Mer (IMDG/IMSBC)

### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0 %	

#### Législation nationale Pays-Bas

##### gels thermoplastiques

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	11

#### Législation nationale Allemagne

##### gels thermoplastiques

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

7 / 8

# gels thermoplastiques

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

**Les utilisateurs sont informés qu'ils peuvent avoir des obligations supplémentaires concernant la divulgation d'informations en vertu d'autres législations locales et nationales. Les utilisateurs sont invités à veiller à ce que ces informations soient portées à l'attention de tous les employés, agents et entrepreneurs travaillant avec ce produit. Les utilisateurs des produits CommScope doivent mener leur propre évaluation afin de déterminer la pertinence de chacun des produits pour leur application spécifique et d'établir des procédures de manipulation et d'installation sûres. Les distributeurs de ce produit sont priés de transmettre ce document ou les informations qui y sont contenues à chaque acheteur de ce produit. CommScope n'offre aucune garantie concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité dans le cadre de son utilisation. Les obligations de CommScope correspondent uniquement à celles indiquées dans les conditions générales de vente du produit. En aucun cas, CommScope ne peut être tenu responsable des dommages accessoires, indirects ou consécutifs résultant de la vente, de la revente, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de ce produit.**

Date d'établissement: 2016-03-23

Numéro de référence: COMM025

Numéro de produit: 21660

Numéro de la révision: 0000

8 / 8